

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2022-561

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Nicolas ROUXEL, Directeur des Services Technique de la Ville de Bayeux,
VU la demande formulée par l'entreprise MARTRAGNY TP sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation route de Port-en-Bessin à l'occasion de travaux pour la réalisation d'un plateau en enrobés enrobés dans le nouveau lotissement le Clos du Colombier,
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 21 novembre 2022 au 08 décembre 2022,
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues s'effectuera **par feux alternés du 21 novembre 2022 au 08 décembre 2022** :

- *Route de Port-en-Bessin face au nouveau lotissement, au droit des travaux.*

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise MARTRAGNY TP.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le quatorze novembre deux mil vingt-deux.

Pour le Maire et par délégation
Nicolas ROUXEL
Directeur du Service Technique

